

quer le principe de l'immunité absolue. Avec le temps, la plupart des États ont progressivement abandonné ce principe qui avait vu le jour à une époque révolue et dans des circonstances qui n'ont plus cours. La *Loi sur l'immunité des États* rend la pratique canadienne conforme à la norme internationale.

Budget

Pour l'année financière 1982-1983, le budget du ministère au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, et des subventions et contributions se chiffrait à 634,3 millions de \$.

Les dépenses d'exploitation et d'entretien sont faites au titre de l'administration et de la coordination des opérations au Canada et à l'étranger, et notamment au titre des traitements, salaires et autres coûts de personnel, des coûts de location de propriétés à l'étranger, des déplacements et

des communications et de la conduite des opérations étrangères. Les dépenses d'immobilisations sont engagées au titre du programme d'acquisition à long terme qui a pour but d'accroître la proportion des locaux et logements dont le gouvernement est propriétaire à l'étranger pour épargner sur les coûts de location qui deviennent exorbitants. Ces fonds servent également à remplacer les voitures de même que les installations de sécurité et de communications et d'autres pièces d'équipement à l'étranger.

Les subventions et contributions consistent pour une bonne part en paiements incompressibles découlant de l'appartenance du Canada à des organisations internationales telles que les Nations Unies, l'OTAN, l'OCDE, le Commonwealth, l'Agence de coopération culturelle et technique et bien d'autres encore; se rangent également sous cette rubrique les dépenses liées aux relations avec les institutions intergouvernementales, à l'expansion du commerce international et aux relations dans les domaines de l'information et de la culture.

Principaux postes budgétaires

	(en millions de \$)
Exploitation	
Relations avec les gouvernements étrangers	86.1
Commerce international	77.5
Immigration et aide	24.7
Services consulaires offerts aux Canadiens à l'étranger	14.3
Information et relations culturelles	35.6
Administration générale	41.1
Services de soutien à l'étranger	159.7
Contributions aux avantages sociaux des employés	13.1
TOTAL	452.1
Immobilisations	
Construction et acquisition d'immeubles	26.1
Remplacement de pièces d'équipement	30.6
TOTAL	56.7
Subventions et contributions	
Organisations internationales	103.5
Expansion du commerce international	15.6
Information et relations culturelles	6.3
TOTAL	125.4

Immeubles et autres biens

La Direction générale des biens s'occupe de fournir tous les locaux et tous les biens matériels affectés aux opérations du ministère à l'étranger. C'est également elle qui gère le programme d'acquisition à long terme qui a pour but d'accroître la proportion des locaux à bureaux et logements dont le gouvernement est propriétaire à l'étranger. Pour l'instant, le budget dont ce programme est doté dépasse annuellement 26 millions de \$. On estime à plus de 500 millions de \$ la valeur du portefeuille immobilier du ministère.

Pendant la période qui nous intéresse, la Direction générale a mené à terme la construction de la superstructure de la nouvelle chancellerie de Belgrade, en Yougoslavie,

et les travaux de déblaiement pour le complexe de l'ambassade de Riyad, en Arabie saoudite, de même que les importantes rénovations entreprises à la chancellerie de Paris et à la *Canada House*, à Londres. D'importants travaux de rénovation se sont poursuivis à la future résidence officielle à Rome, et l'on a entrepris de moderniser de fond en comble la *MacDonald House*, principale chancellerie de Londres. La préparation des plans pour la construction des grandes chancelleries de Pékin, de Lagos, et de Washington s'est poursuivie. Les travaux de moindre envergure effectués à Pékin, Brasilia et Port of Spain, à la Trinité, de même que les petites rénovations faites dans certaines missions ont coûté au total 2,2 millions de \$. Le budget du programme d'entretien des immeubles s'est élevé à 9 millions de \$.